

Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Lemaître, 8 juillet 1861

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 2 p. (119r, 120v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Lemaître, 8 juillet 1861, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/41864>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [8 juillet 1861](#)

Lieu de rédaction [Guise \(Aisne\)](#)

Destinataire [Lemaître, A.](#)

Lieu de destination Frameries (Belgique)

Description

Résumé À propos d'un litige concernant une livraison de coke. Lemaître, agent des charbonnages de l'Agrappe réclame le versement de frais, demande que Godin juge absolument déplacée.

Notes Le lieu de destination est mentionné dans l'index du registre.

Mots-clés

[Conflit](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Ressources naturelles](#), [Transport de marchandises](#)

Personnes citées [Charbonnages de l'Agrappe](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

115

Madame le 8 juillet 1777

Monsieur le comte de

de la Ville de Comte est un bon
bourgeois et à disposition tout ce qu'il peut
l'exprimer quelle que soit.

Il a été au cabaret de la ville en vacances
pour dire un peu de malice et il a été
malade. Ses impressions de la ville et pour
peut-être écrire quelque chose que vous
équivaut au fait écrit dans une lettre de
conseil à un autre écrivain il est de cette
manière tout les choses de tout pays sont
que je n'en ai pas, et j'imagine le peu de
les autres.

Tous profitent à cette occasion pour me dire
un fait dont nous pouvons être à peu près sûrs
c'est que c'est à la compagnie que des
lettres que des républicains doivent écrire; si je
me suis mal exprimé c'est d'avoir pris le nom de
la partie pour son empêcher de se reconnaître
que 123 francs sur un parti qui doit le faire
être malade à votre confrère auquel on
ne m'a pas à reconnaître l'agent.

mais ce qui est plus fort étonnant c'est que
en parlant il semble que je vous donne quelque
chose pour ne faire que vous envoiez tout
pour servir à un autre employé des autres
qui sont l'agent de Charbonneau et le gage
est de deux mille francs.

Oct

pour placer mes projets sans et assister
a une réunion qui feraient une informa-
tion honnête a elle que mes amis et
cousins de quelques de mes clients feraient
qui aurait une puissance agir ainsi avant
immédiatement mariage que je fais le frais
de mes regards.

pour être de jour avec tout autre mal
entendre avec vous je saurai en passer a
l'heure ou celle de l'agrégez si je ne puis
le faire convenablement en demandant au
docteur mme

Mussey aguer mes intérêts

Father